



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des politiques de formation  
et d'éducation  
Bureau des diplômes et de l'enseignement technique  
19 avenue du Maine  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDPFE/2017-35  
09/01/2017**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

DGER/SDPFE/2016-684 du 30/08/2016 : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Métiers de l'agriculture ».

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** modification des annexes portant sur les grilles d'évaluation des épreuves E4.1 pour les candidats en CCF et E4 pour les candidats hors CCF du Certificat d'aptitude professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture ».

#### **Destinataires d'exécution**

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Hauts Commissariats de la République des COM  
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

**Résumé :** révision des annexes portant sur les grilles d'évaluation des épreuves E4.1 pour les candidats en CCF et E4 pour les candidats hors CCF du Certificat d'aptitude professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture ».

**Textes de référence :** Note de service DGER/SDPFE/2016-684 du 30 août 2016

Les annexes 1 et 2 de la note de service DGER/SDPFE 2016-684 du 30 août 2016 relatives aux épreuves E4.1 (candidats en CCF) et E4 (candidats hors CCF) de la spécialité «métiers de l'agriculture» du CAP agricole sont supprimées et remplacées par les annexes de la présente note.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la date de publication.

ANNEXES :

- Annexe 1 : Grille critériée nationale (E4.1) pour les candidats en CCF

- Annexe 2 : Grille critériée nationale (E4) pour les candidats hors CCF

Le Directeur général de  
l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
Annexe 1

**Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »**  
**Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF**

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4.1 * :							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	Observations
		--	-	+	++		
<b>Qualité de la présentation de la situation professionnelle réalisée</b>	- pertinence du choix de la situation au regard du contexte professionnel - précision de la description de la situation					/4	
<b>Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique</b>	- explication et justification des modalités des différentes tâches exécutées - pertinence et chronologie de la succession des tâches - justification du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de la sécurité					/10	
<b>Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation</b>	- aptitude à rendre compte de l'opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - identification des points de vigilance liés à l'opération - adéquation des réponses					/6	
<b>Note finale E4.1 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	

\* : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité intermédiaire CP4.1 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**  
**Annexe 2**

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

**Grille d'évaluation pour l'épreuve E4 pour les candidats hors CCF**

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

<b>CP4 * :</b>							
<b>Critères</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Évaluation</b>				<b>Note</b>	<b>Observations</b>
		<b>--</b>	<b>-</b>	<b>+</b>	<b>++</b>		
<b>Qualité de la présentation de la situation professionnelle réalisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pertinence du choix de la situation au regard du contexte professionnel</li> <li>- précision de la description de la situation réalisée</li> </ul>					<b>/4</b>	
<b>Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- explication et justification des modalités des différentes tâches exécutées</li> <li>- pertinence et chronologie de la succession des tâches</li> <li>- justification du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel</li> <li>- prise en compte de l'entretien du matériel</li> <li>- prise en compte de la sécurité</li> </ul>					<b>/10</b>	
<b>Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aptitude à rendre compte de l'opération technique</li> <li>- qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel</li> <li>- identification des points de vigilance liés à l'opération</li> <li>- adéquation des réponses</li> </ul>					<b>/6</b>	
<b>Note finale E4 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	
<p><b>* : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP4 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.</b></p>							